

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajout de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **CROSSOVER***

de la société Albaugh TKI d.o.o

enregistrées sous les n°2020-1969, 2020-1970 et 2020-1972

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **CLASS ONE, FREEWAY 480 et ISLAND 480**.

Pour la direction générale de la sécurité sanitaire
la direction des autorisations
de mise sur le marché

Ministère de l'Agriculture et du Développement durable

Informations générales sur le produit

Noms du produit	Crossover Cayenne Highland Landmaster Supreme 480 TF Rosate Supreme 480 TF Class One Freeway 480 Island 480
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Albaugh TKI d.o.o Grajski trg 21 SI-2327 Race Slovénie
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	608 g/L - glyphosate sel de diméthylamine
Numéro d'intrant	2100020
Numéro d'AMM	2120143
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

17 AOUT 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN